

Sommaire

Avancement du projet d'occupation du sol
en deux dimensions (OCS2D)

Rencontres régionales de l'aménagement
« friches : partageons nos expériences
vers des reconversions réussies »

Actualités des établissements publics
fonciers en région

La démarche EcoQuartier
se renouvelle en 2023 !

Diversifier les formes urbaines
en milieu rural

Parution du tableau de bord
de la consommation d'espace
en Hauts-de-France sur la période 2011 - 2020

Empreinte foncière : bilan de l'enquête
de satisfaction

Ressources

Agenda

ÉDITO

La loi visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a été adoptée le 20 juillet 2023. Cette adoption confirme l'objectif ambitieux de parvenir à un «zéro artificialisation nette» des sols d'ici 2050 fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, en réduisant de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.

Elle prévoit une trajectoire progressive à intégrer dans les schémas régionaux et les documents d'urbanisme, en conciliant sobriété foncière et qualité urbaine. La loi propose également la création d'une conférence régionale de gouvernance, la mutualisation des projets d'envergure nationale ou européenne, et des mesures pour renforcer les pouvoirs des élus locaux. Elle encourage également la renaturation des espaces. Cette loi représente une étape importante dans la transition vers des modes d'aménagement durables et respectueux de l'environnement.

Les bases de données que la DREAL exploite ne montrent pas, au niveau régional, de réelle diminution du rythme de consommation foncière même si les trajectoires sont variables suivant les territoires.

Au regard des échéances fixées par la loi, il devient urgent de promouvoir de nouvelles façons d'aménager l'espace pour réduire la consommation de terres agricoles.

Reconversion des friches industrielles, démarche ÉcoQuartiers, actions des établissements publics fonciers (EPF) ..., ce ne sont pas les outils qui manquent dans les Hauts-de-France



Directeur de publication
Julien LABIT, Directeur régional
de l'environnement de l'aménagement
et du logement des Hauts-de-France
ISBN : 978-2-11-162857-1

Rédaction
DREAL Hauts-de-France
Service Energie Climat Logement
Aménagement du Territoire
Pôle Aménagement des territoires

Conception graphique et illustrations
DREAL Hauts-de-France/Mission communication
Crédits photo :
DREAL Hauts-de-France et Adobe Stock

Avancement du projet d'occupation du sol en deux dimensions (OCS2D)



Le projet OCS 2D couvre l'ensemble de la région et permettra de disposer de données cohérentes entre les territoires des anciennes régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie, notamment pour l'analyse de l'artificialisation.

À la date de parution de cette e-lettre, les données des départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord sont en cours de réalisation (livraisons prévues entre juin et septembre) . Celles des départements de la Somme et l'Oise sont réalisées.

L'ensemble de la région sera disponible en février 2024, une fois les toutes dernières vérifications effectuées.

En 25 mois de travail, ce sont plus de 15 000 km² qui ont été traités, 390 000 polygones créés, et plus de 180 000 évolutions notées.

Le travail a nécessité jusqu'à aujourd'hui environ 10 000 heures de production et 4 000 heures d'encadrement et de contrôle qualité.

Le référentiel OCS 2D, basé sur des photos aériennes, est un modèle de données précis et organisé en trois niveaux hiérarchiques, décrivant l'espace selon la couverture et l'usage du sol par l'homme. Il permet ainsi d'obtenir des informations sur la composition de l'occupation du sol d'un territoire donné, et d'observer différents phénomènes (artificialisation, imperméabilisation, mitage urbain, plantations, renaturation, ...) et leurs dynamiques d'évolutions entre ces deux dates (2005, 2015, 2021).

RETROUVEZ TOUS LES ÉLÉMENTS DU PROJET SUR GÉO2FRANCE :

<https://www.geo2france.fr/portail/groupe-thematique/occupation-du-sol-comite-technique-ocs2d>

Rencontres régionales de l'aménagement « friches : partageons nos expériences vers des reconversions réussies »



En lien avec la DREAL Hauts-de-France, le Cerema a renoué avec les rencontres régionales de l'aménagement pour cette année 2023 en organisant le 21 mars une rencontre à Amiens sur le thème des friches : « partageons nos expériences vers des reconversions réussies ».

Le programme portait le matin sur **les outils de repérage, d'appui** à la fois financiers mais aussi d'ingénierie. L'après-midi a permis d'évoquer les aspects plus opérationnels avec notamment la présentation d'**expériences de reconversions**, l'objectif étant de tenter de balayer l'ensemble de la chaîne d'intervention en matière de revitalisation des friches.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTER L'ARTICLE SUR LE SITE DU CEREMA

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/retour-rencontre-regionale-amenagement-friches-partageons>



[retour au sommaire](#)





Les établissements publics sont des acteurs essentiels qui accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques, en les aidant à réfléchir en amont des projets et en facilitant l'appréhension indispensable de leur aspect foncier.

- **Établissement public Hauts-de-France : un pas vers l'Aisne**

En 2021, l'établissement public d'État Nord-Pas-de-Calais a vu son périmètre élargi à la Somme et a été requalifié d'EPF régional Hauts-de-France. En 2023, c'est pour accompagner les collectivités du Nord de l'Aisne qu'une nouvelle procédure d'extension est lancée. Le plan particulier d'intervention de l'EPF Hauts-de-France s'achève fin 2024, et le nouveau PPI qui sera préparé en 2024 pour la période 2025-2029 pourra prendre en compte son nouveau périmètre.

- **Vers une extension de périmètre et un nouveau programme pluriannuel d'intervention (PPI) pour l'Établissement public foncier local de l'Oise et de l'Aisne (EPFLO)**

Le lundi 22 mai, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT) a délibéré pour adhérer à l'EPFLO. Le PPI de ce dernier arrive à son terme fin 2023. L'établissement prépare actuellement en concertation avec les territoires et les acteurs de l'aménagement son nouveau PPI 2024-2028 et mène une concertation avec les collectivités non adhérentes de l'Oise et du sud de l'Aisne pour présenter ses axes d'intervention.

POUR MIEUX CONNAÎTRE
L'EPF HAUTS-DE-FRANCE:

<https://epf-hdf.fr/>



POUR MIEUX CONNAÎTRE
L'EPFLO

<https://www.epflo.fr/>



La démarche EcoQuartier se renouvelle en 2023 !

Yann Kebbi - Ministère de la transition écologique



La démarche ÉcoQuartier se réinvente en 2023 pour favoriser l'émergence de nouveaux projets et continuer de répondre aux défis de la ville durable.

- **Un nouveau référentiel Ecoquartier pour 2023**

Le nouveau référentiel ÉcoQuartier évolue vers un « guide de l'aménagement durable » accessible à tous les porteurs de projets d'aménagement, quel que soit le contexte territorial. Il est disponible [ici](#) au format pdf.

Il permet de répondre aux nouvelles priorités des politiques publiques, qui comprennent notamment l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols », la « réglementation environnementale 2020 » et les évolutions des objectifs de mixité sociale au titre de la loi SRU.

- **Une labellisation ciblée sur les quartiers Livrés (à la fin du chantier) et Vécus (trois ans après la livraison). L'offre de service amont renforcée**

La labellisation est désormais uniquement proposée au stade de la livraison du projet et de la vie du quartier (label Livré) ou 3 ans après la livraison (label Vécu).

Cette labellisation repose d'une part sur les 20 engagements actualisés du nouveau référentiel ÉcoQuartier, et d'autre part sur 15 indicateurs pour le label Livré et 5 indicateurs pour le label Vécu.

En contrepartie, l'offre de service et d'accompagnement des projets en phase amont a été renforcée.



Les labels étape 1 (phase projet) et 2 (phase chantier) ne sont plus décernés depuis le 1^{er} janvier 2023, mais sont remplacés par la reconnaissance d'un statut d'ÉcoProjet qui ouvre droit à une offre d'accompagnement en ingénierie ou financier. L'obtention du statut d'ÉcoProjet peut se faire à tout moment en se rapprochant des services déconcentrés du ministère de la transition écologique dès lors que le projet répond aux objectifs de la démarche ÉcoQuartier.

Offre et dispositif de [candidature au statut d'ÉcoProjet](#) sont à retrouver sur [le site national](#).

RETROUVEZ LA BROCHURE DE PRÉSENTATION

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/referentiel_ecoquartier_pour_tous_et_par_tous.pdf

CONSULTER LA CARTE INTERACTIVE

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/carte-interactive/?vue=map®ion=32&sens=desc&tri=date-creation>



Diversifier les formes urbaines en milieu rural



© E. Pécaut - DREAL Hauts-de-France

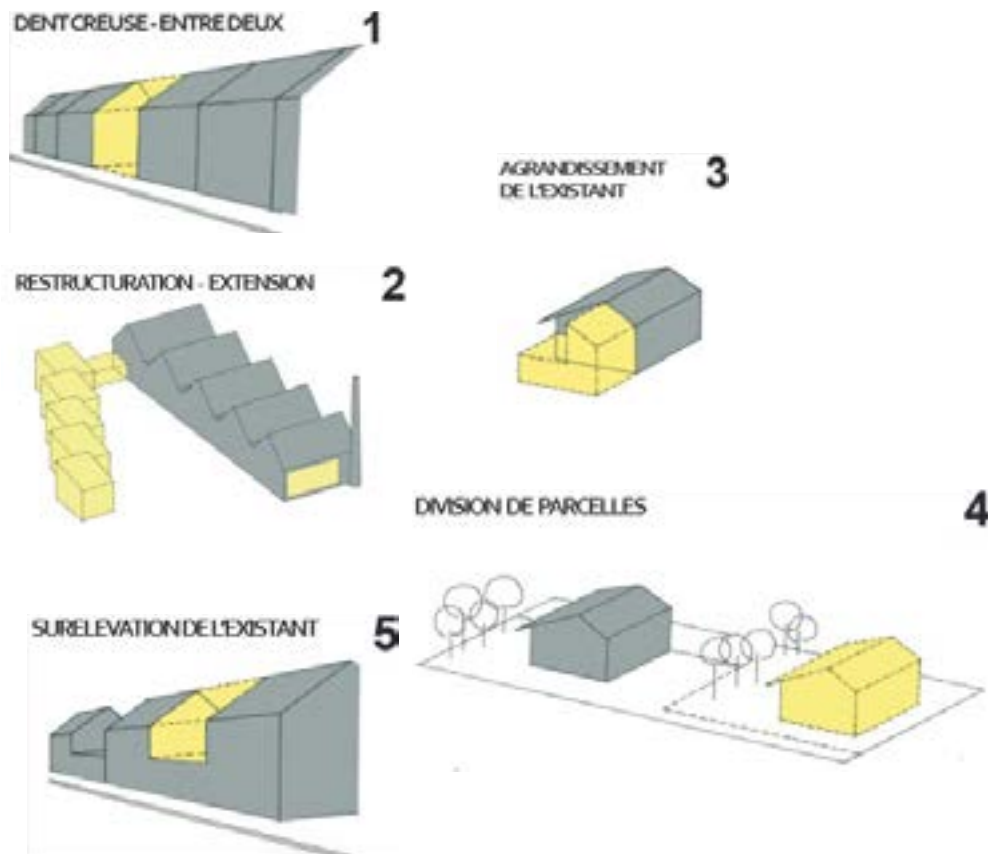
La DDTM de la Somme a missionné ses architectes et paysagistes conseils pour réaliser une plaquette sur les « Formes urbaines favorisant la densité en milieu rural » : la densité oui, mais pas seulement !

Cadre de vie et qualité paysagère sont également au rendez-vous.

En milieu rural, la maison individuelle est le mode de construire encore majoritairement utilisé.

Emmanuelle Féret et Frédérique Lebel Garmier, respectivement architecte et paysagiste conseils de l'État pour la DDTM de la Somme, ont imaginé un village et présenté toutes les possibilités offertes pour optimiser l'espace, alliant faible consommation d'espace, qualité de vie et intérêt paysager.

Des photos de projets réels pourront donner envie aux collectivités de suivre la même voie.



illustrations ©DDTM de la Somme

ACCÉDER À LA PUBLICATION

DE LA DDTM DE LA SOMME
<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Observatoire-des-territoires-Amenagement-du-territoire-et-urbanisme/Les-etudes/Foncier/Formes-urbaines-favorisant-la-densite-en-milieu-rural>

LES ARCHITECTES ET PAYSAGISTES CONSEIL PEUVENT ETRE SOLLICITÉS GRATUITEMENT POUR TOUS CONSEILS AUX ÉLU.E.S À L'ADRESSE:

ddtm-conseils@somme.gouv.fr

par tél : 03 64 57 25 72

retour au sommaire 

Parution du tableau de bord de la consommation d'espace en Hauts-de-France sur la période 2011 - 2020



Actualisation du tableau de bord régional de la consommation d'espaces naturels et agricoles ou forestiers (NAF) en Hauts-de-France.

L'article 194 de la Loi climat et résilience définit la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers comme «la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés» .

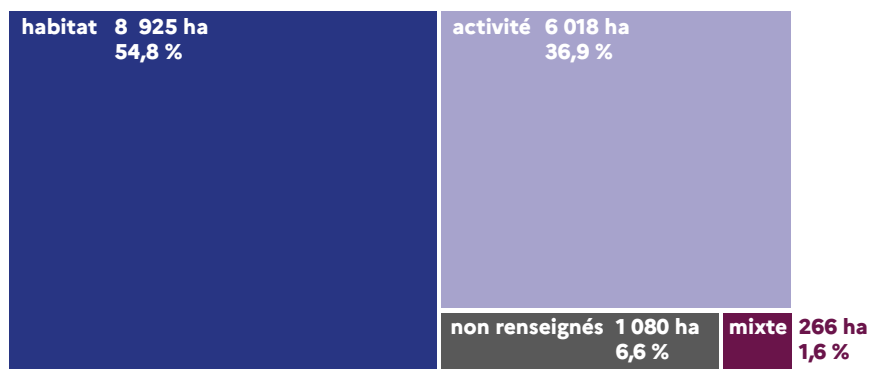
Environ 16 290 hectares d'espaces naturels agricoles ou forestiers ont été consommés par l'urbanisation au cours de cette période. Cela équivaut à 2,5 fois la forêt de Chantilly, ou de 6 terrains de football par jour. Sur cette période, 55 % de la consommation d'espace est due à l'habitat, soit 8 925 hectares, suivi des usages liés aux activités avec 6 018 hectares (36,9 %). Le pavillonnaire, qui correspond aux logements individuels avec un terrain de plus de 500 m², occupe une part importante dans les surfaces mobilisées pour le logement. On estime que 75 % de la consommation d'espace dédiée à l'habitat est destinée au pavillonnaire.

La consommation foncière par les activités économiques est dominée par les secteurs « bureau » (31 %) et « commerce » (19 %). La consommation d'espaces NAF pour l'industrie (16 %) devance celle du secteur de la logistique (9 %) (d'après les sources disponibles).

La réduction de la consommation d'espace régionale repose en majorité sur la réduction de la consommation d'espace par l'habitat.

En détruisant et en morcelant les espaces naturels et agricoles, l'étalement urbain contribue directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes, à la perte de diversité des espèces, au réchauffement climatique, à la banalisation des paysages, à l'accentuation des phénomènes météorologiques extrêmes, à l'augmentation de la consommation énergétique, et à l'amplification de la fracture territoriale.

Consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers par usage entre 2011 et 2020



POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Un-tableau-de-bord-de-suivi-de-la-consommation-d-espace-en-Hauts-de-France>

La DREAL publie chaque année un tableau de bord qui comprend différents chiffres clés relatifs à la consommation d'espaces par l'habitat et par les activités économiques.

[retour au sommaire](#)



Bilan de l'enquête de satisfaction



Dans le cadre de la démarche qualité de la Dreal Hauts-de-France, nous avons sollicité vos avis et suggestions sur notre lettre électronique dans le précédent numéro d'Empreinte foncière. Sur les réponses reçues, la majorité des répondants indiquent être globalement satisfaits des articles proposés.

Les thèmes les plus appréciés sont les actualités réglementaires, les actions sur vos territoires et le recyclage foncier. En revanche, le thème des ÉcoQuartiers suscite moins d'intérêt. Les rubriques « Ressources » et « Agenda » sont généralement perçues comme utiles. Une majorité de répondants souhaiterait trouver davantage de retours d'expériences sous forme d'interviews et plus de données chiffrées sur la consommation foncière départementale.

En termes de fréquence, une parution trimestrielle est considérée comme la plus pertinente pour renseigner régulièrement les actualités réglementaires et l'agenda des événements à venir.

Nous remercions les participants pour leurs contributions à cette enquête.

Vos remarques sont également les bienvenues par mail à l'adresse suivante :
empreinte.fonciere.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Zéro artificialisation nette :
quels moyens pour
un urbanisme favorable
aux territoires
et au dialogue
démocratique ?

Intercommunalités de France appelle à généraliser les PLUi

Nul besoin d'une nouvelle loi pour faciliter la mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) : pour les élus d'Intercommunalités de France, la généralisation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) est le meilleur moyen de porter l'enjeu de sobriété foncière tout en prenant en compte les besoins de développement des différentes communes, quelle que soit leur taille



ACCÉDER
À LA NOTE :

<https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2023/05/V7-ZAN-note-de-position.pdf>

Quartiers résilients



Lancement de la démarche « Quartiers résilients » et annonce des 25 premiers sites sélectionnés

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) porte l'ambition de faire des quartiers prioritaires de la politique de la ville le fer de lance d'une urbanité plus durable, plus sobre, plus inclusive, en un mot plus résiliente. Pour favoriser l'émergence d'un vivier d'innovations, d'ambitions et d'inspirations pour la ville de demain, l'ANRU a déployé en 2023 la démarche « Quartiers résilients ». 25 premiers sites ont été sélectionnés à l'échelle nationale, dont 5 dans les Hauts-de-France.

ACCÉDER
AU DOSSIER DE PRESSE

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/27.04.2023_DP_Quartiers_Resilients_en_pdf_rendu_accessible.pdf



ARAA Actus n°6

Achèvement de l'action 1 « interconnaissance et interterritorialité » et lancement de l'action 6 « élaborer un référentiel d'exemples et de bonnes pratiques sur l'aménagement économique »

Cette 6^e newsletter des ateliers régionaux des acteurs de l'aménagement dresse un premier bilan de la phase 1 de l'action 1 « interconnaissance et interterritorialité » et annonce le lancement de l'action 3 « visant à établir un référentiel des bonnes pratiques en matière d'aménagement économique ». Elle appelle notamment à faire connaître des projets ou réalisations qui vous semblent pertinentes en région, en France ou à l'international.



[Cliquer ici pour découvrir ce numéro](#)

13^e rencontre territoriale du Piver Hauts-de-France

La Plateforme d'information et de valorisation des études dans la région (Piver) a organisé le 13 avril une rencontre territoriale consacrée aux franges franciliennes avec pour objectif de mettre en évidence les opportunités et les enjeux de la région selon leur niveau d'intégration au système francilien.

Lors de cette rencontre, l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées a présenté l'évolution de l'artificialisation constatée dans ces territoires sur la période 2011-2021, les points de vigilance et les perspectives au regard du cadre fixé par la Loi climat et résilience.

CONSULTER
LES LETTRES
DES ATELIERS
DES ACTEURS REGIONAUX
DE L'AMMENAGEMENT
<https://2040.hautsdefrance.fr/download/araa-actus/>

ACCÉDER
À LA PRÉSENTATION

<http://piver-hauts-de-france.org/wp-content/uploads/2023/04/6-ArtificialisationDesEspacesOiseLesVallees.pdf>

Évolution de l'artificialisation dans les territoires des franges franciliennes des Hauts-de-France



Sobriété foncière : 15 opérations remarquables de bailleurs sociaux en Hauts-de-France



Livret des opérations remarquables menées par les bailleurs sociaux, en faveur de la sobriété foncière (édition 2022)

L'Union régionale pour l'habitat Hauts-de-France, en collaboration avec la DREAL Hauts-de-France et la Banque des Territoires ont travaillé ensemble sur la parution d'un livret valorisant l'investissement et le savoir-faire des bailleurs sociaux, en faveur de la sobriété foncière.

Ce document met en lumière des solutions pour relever ce défi et appelle à une action plus volontariste des collectivités en la matière.

ACCÉDER
AU LIVRET

https://www.unionhabitat-hautsdefrance.org/wp-content/uploads/2023/02/livret_foncier_WEB.pdf

Dossier documentaire sur la sobriété foncière

Les clés pour comprendre ce qui est en jeu

Le Cerdd (centre de ressource de développement durable) en Hauts-de-France, en lien avec les services de la Région et de la Dreal, a publié un dossier documentaire sur le foncier, visant à donner à toutes et à tous les clés nécessaires pour comprendre ce qui est en jeu, et porter des projets de sobriété foncière.

Définitions, chiffres clés, interview, schémas... tous les moyens ont été mobilisés pour décortiquer les enjeux causés par l'artificialisation, comprendre quelle logique guide la sobriété foncière, et découvrir des solutions existantes et mobilisables dès aujourd'hui dans nos territoires.

En outre, le Cerdd pilote l'élaboration d'un Mooc sur le même thème, destiné aux élus et dont la sortie est prévue début 2024.



CONSULTER LE DOSSIER
DOCUMENTAIRE

<https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Dossier-documentaire-Sobriete-fonciere>



Une journée d'études mardi 19 septembre 2023

La ville tourne en rond ? Architecture, ville et paysage : modes de (ré)emploi au bazaar St So à Lille

L' Université d' Artois, et tout particulièrement son laboratoire « discontinuités », organise, en lien avec l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, une journée d'études le mardi 19 septembre 2023 sur le processus d'intégration des régions fusionnées à travers les dynamiques impulsées par les SRADDET. Cette journée sera l'occasion de faire s'interroger praticiens et monde de la recherche sur le rôle de la planification.

Acteurs de l'aménagement, n'hésitez pas à vous y inscrire !

<https://2040.hautsdefrance.fr/>

lidia.danila@hautsdefrance.fr



**À découvrir jusqu'au 16 septembre
(du mercredi au samedi de 12h à 20h
et le dimanche jusque 18h). Entrée gratuite !**

Cette exposition présente le ré-emploi sous différents prismes : les matériaux, les espaces, la nature, les bâtiments, les friches, les usages, les filières... Présentation de plus de 50 initiatives concrètes illustrées de témoignages, maquettes, photos, vidéos...

L'EPF Hauts-de-France y présente son action sur le site Dury de Fourmies.

Acquisition du foncier et déconstruction du bâti dégradé pour permettre un nouvel usage en réalisant des travaux de renaturation :

- plantations adaptées à l'eau et à la vase
- plantations de charmes, haies champêtres et pommiers
- ensemencement de type prairie fleurie
- création d'un hibernaculum (refuge d'hiver) pour écureuils et hérissons
- mise en place de barrières agricoles

Les déblais ont servi à combler les caves et leur stockage à moins de 1 mètre de profondeur doit favoriser une pénétration rapide des eaux pluviales.

[Plus d'infos sur le site de la mairie de Lille](#)

VISITER LA RUBRIQUE « FONCIER » DU SITE DE LA DREAL HAUTS-DE-FRANCE

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Lutter-contre-l-artificialisation-des-sols->

RETROUVER LE PRÉCÉDENT NUMÉRO D'EMPREINTE FONCIÈRE

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Empreinte-fonciere-la-e-lettre-de-la-gestion-econome-de-l-espace>

Pour toutes remarques, propositions de sujets, échange vous pouvez contacter l'équipe de rédaction à empreinte.fonciere.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

La DREAL Hauts-de-France est un service déconcentré du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'Etat chargé de la Mer.

